

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Mars 2019 à 20h30

Nombre de Conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 06
- Votants 06

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Date de la convocation :
14/03/2019

Présents Tous les membres sauf
Absents excusés : Mmes BURGYS. et FERNIOT D.

N° 1- FISCALITE 2019

M. David CHAPELLE a été nommé secrétaire de séance

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux de la fiscalité locale 2018, pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation	7.81 %
- Foncier « bâti »	4.52 %
- Foncier « non bâti »	15.12 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises)	12.41 %

N° 2 – SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- Coopérative scolaire IMP	250.00
- OGEC JEANNE D'ARC	1 000.00
- S.P.A.	487.00
- Pour les voyages scolaires : 10 € par enfant, soit :	
➤ Collège MENANS	90.00
- Anciens Combattants	100.00
- Assoc pêche « le poisson d'argent »	400.00
- Reste dans l'attente de demandes	673.00

N° 3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2019 «**LOTISSEMENT** » qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Total Dépenses</i>	891 853.42	<i>Total Recettes</i>	919 351.11
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Total Dépenses</i>	886 353.42	<i>Total Recettes</i>	886 353.42

N° 4 - VOT DU BUDGET PRIMITIF BOIS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2019 «**BOIS** » qui se présente ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Total Dépenses</i>	62 730.00	<i>Total Recettes</i>	79 355.72
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Total Dépenses</i>	11 310.50	<i>Total Recettes</i>	11 310.50

N° 5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2019 «**PRINCIPAL** » qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Total Dépenses</i>	426 565.00	<i>Total Recettes</i>	441 192.99
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Total Dépenses</i>	220 443.78	<i>Total Recettes</i>	220 443.78

N° 6- ACTIVITE PISCINE 2019

Le Maire propose que l'activité piscine soit reconduite durant l'été 2019 avec l'accord de l'IMP de CHOYE (Association Franco Suisse)

L'association Profession Sport 70 peut mettre à disposition de la commune les animateurs diplômés permettant d'assurer la surveillance conformément à la réglementation en vigueur. Les coûts de personnel seront facturés à la commune par Profession Sport, employeur des animateurs selon les modalités définies dans la convention à intervenir.

Une participation sera demandée à hauteur de 0,50 € pour les enfants et 1 € pour les adultes.

Le conseil municipal :

- adopte le projet d'ouverture de la piscine de l'IMP pour l'été 2019,
- décide d'adhérer à l'association Profession Sports 70 et de verser la cotisation annuelle qui est fixée à 30.00 € pour l'année 2019,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec Profession Sport et à rembourser les rémunérations et les frais de déplacements des animateurs
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'IMP pour définir les conditions de mise à disposition de la piscine,
- autorise le Maire à signer tous les documents, contrats ou conventions nécessaires à la mise en place des activités,
- fixe les participations des usagers par séance à hauteur de 0,50 € pour les enfants de moins de 13 ans et 1 € pour les adultes,
- décide de poursuivre la régie de recettes pour encaisser ces participations,
- décide de verser une subvention de 250 € à l'association d'animation de l'IMP, « l'imprévu ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,